

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 25 juin 2020

Absent et excusée : Colette BOCAGE

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président présente ses condoléances à Monsieur Michel MAHIEU et Madame Colette BOCAGE qui viennent de perdre un proche.

1. Finances communales

- a. Compte 2019 de la commune, compte de résultat et bilan au 31 décembre 2019, assortis du rapport financier (voir annexes).

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur MAKUANGA, Directeur Financier.

Le Directeur Financier rappelle que ce compte 2019 a fait l'objet d'une analyse approfondie lors de la commission des finances qui s'est tenue ce lundi 22 juin et que le Directeur Général a répondu à toutes les questions posées.

Le Directeur Financier cite en premier lieu les résultats budgétaire et comptable de ce compte :

Compte ordinaire :

Résultat budgétaire : 853.530,16 €

Résultat comptable : 1.377.041,36 €

Compte extraordinaire :

Résultat budgétaire : 4.660.903,09 €

Résultat comptable : 9.551.646,28 €

Il passe ensuite en revue la synthèse analytique :

- En page 3, on constate que les taux de rendement additionnel sont respectivement, par %, de 238.500 € à l'IPP et, par centaine de centimes additionnels, de 736.000 € au précompte immobilier ;
- En page 5, on peut noter que les dépenses du personnel représentent 31% du total des dépenses, celles de fonctionnement 19 %, de transfert 33 % et de dettes 17 %. En recettes, celles de prestations représentent 8 % du total et celles de transfert 92 % ;
- En page 6, on peut constater que, par rapport aux prévisions, on a dépensé 94 % des montants prévus et perçu 97 % des recettes attendues ;
- En page 7, par rapport à 2018, on peut voir que les recettes sont assez similaires sauf pour les prestations qui augmentent de près de 15 % ;
- En page 9, on constate que les dépenses de personnel ont augmenté de 3,5% ;
- En page 10, on voit que les charges de dettes sont à nouveau en baisse ;
- En page 11, et en parallèle de la page 9, on constate que l'augmentation nette en charge de personnel est de 1,8 % ;

- En page 12, on aperçoit que le ratio de couverture des emprunts est excellent à 1,3 ! ;
- En page 13, on pourrait croire à une hausse des charges à recouvrer mais il s'agit principalement d'emprunts non contractés ;
- En page 15, on peut voir que, sur les 4 dernières années, les investissements ont été financés par des fonds propres à concurrence de 37 %, de subsides pour 35 % et d'emprunts pour 28 % ;
- En page 17, on voit que les en cours de dettes ont augmenté mais que les charges sont en baisse ;
- En page 19, on constate que les fonds de réserve sont bons avec respectivement 803.425,47 € à l'ordinaire et 481.644,85 € à l'extraordinaire sans oublier les provisions pour la crèche de 120.000 € ;
- En page 20 enfin, on constate que la trésorerie courante est en baisse mais on sait qu'elle a servi à financer le fonds de réserve extraordinaire.

Le Président précise que le Directeur financier vient de présenter le compte 2019 en détail et résume la situation avant de passer la parole :

« Le compte ordinaire 2019 présente un boni budgétaire de 407.269,00 € à l'exercice propre. Le résultat global à l'ordinaire est de 853.530,16 €.

Le compte extraordinaire 2019 présente un boni budgétaire global de 4.660.903,09 €

Le ratio de couverture des emprunts est de 1,30. Plus ce ratio est supérieur à 1, plus la commune peut emprunter à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges.

Les différents fonds de réserve sont créditeurs.

Je terminerai en remerciant Monsieur le Directeur financier ainsi que Mesdames Carine Dudant et Céline Liégeois, je les félicite pour la qualité de leur travail. »

Monsieur VINCENT estime que ce compte est difficilement critiquable, la gestion est relativement bonne. Les factures ont été honorées, les projets réalisés, en cours ou reportés selon leur état d'avancement. La dotation du CPAS est maintenue mais soyons attentifs car des personnes inhabituelles risquent de passer la porte de cette institution dans les mois qui viennent. On voit également une augmentation de 25 % des recettes pour les sacs poubelles. Il serait peut-être temps d'en prévoir à nouveau la vente dans les commerces locaux. Le marché hebdomadaire n'a généré qu'une recette de 14.500 € en 2019. Se priver de cette somme dans le cadre des mesures d'aide suite à la crise sanitaire ne serait pas une catastrophe. Au niveau de l'IPP, les chiffres annoncés ne sont jamais certains mais attendons-nous à une baisse pour les années à venir. En ce qui concerne la crèche communale, 70.000 € étaient prévus en recettes sur 6 mois et seuls 13.000 € ont été perçus sur 3 mois, cela est inquiétant. Certes, une crèche ne peut être rentable mais ces chiffres sont quand même interpellant.

Le Président signale que la vente des sacs dans les commerces sera envisagée. Quant à la crèche, il s'agit d'un service important et l'on peut qu'être satisfait de l'outil. Madame DELEPINE ajoute qu'il faut tenir compte de revenus très faibles.

Monsieur VIVIER intervient au nom du Groupe GO :

« Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour vos explications et vos remarques lors de la commission de lundi. Merci aussi au directeur financier pour ses commentaires.

Il est évident qu'avec un directeur financier de la sorte, la ville peut dormir sur ses deux oreilles !

Nous sommes donc tentés au niveau comptable de dire le compte est bon... Nous ferons donc juste quelques remarques sur le contenu.

A l'ordinaire,

- Les recouvrements sont toujours conséquents, même si vous nous dites que ce ne sont que 5% des cas, cela reste une somme.

- Nous pouvons souligner l'effort sur les gestions de l'informatique et des téléphonies. La cohabitation porte ses fruits.

- Nous regrettons amèrement l'augmentation pour les zones de police et de secours ! Le Cpas a les finances solides mais n'oublions pas que cela coûte quand même 1400000 euro.

- Nous tenons à rappeler que plus de 15% de recettes proviennent juste des carrières, ce n'est bien sûr pas un reproche mais une constatation.

Nous regrettons toujours vos réponses sur l'augmentation de la taxe des carrières. Pour vous, on ne peut revenir en arrière. Pour nous, nous sommes certains qu'une analyse plus pointue de l'extraction pouvait vous amener à être plus vigilants. Nous voyons un manque à gagner pour l'année dernière de 400 à 500 000 euro. La preuve cette année, 540000 euros se retrouvent dans notre modification budgétaire. Il y a là un manque de rigueur quelque part.

Nous continuons de penser qu'investir dans le réseau mobilité douce et dans le bien-être des citoyens en compensation des désagréments ne serait que logique. Si nous étions une commune aux moyens limités, ce genre d'oubli serait une catastrophe.

- Au niveau du personnel, et surtout de la crèche, cela reste flou, attendons une année de fonctionnement afin de se rendre compte du coût officiel de cette crèche. Pour le moment, les réponses à nos questions sont assez floues.

- L'engagement des étudiants est une bonne chose, il faut juste le faire de manière win-win...faire plaisir à un maximum de personnes, est-ce vraiment rentable pour une commune ? Ne serait-il pas mieux de fixer des normes par rapport aux engagements dans la durée et aux capacités de chacun ? Minimum 15 jours par personne.

Des étudiants pour le tourisme et pour l'accueil des touristes seraient aussi une bonne chose.

- La gestion du plan Maya transpire aussi d'un manque de logique. Non seulement, le budget n'est pas employé mais en plus, le choix des terrains nous pose certaines questions : L'ancien terrain de football de Péronnes et au bout de la presque-île... Lieux destinés il y a quelques temps à de gros projets de hall sportif, parking, site camping-car et BMX... Les ambitions et les annonces du collège sont-elles revues à la baisse ?

- L'occupation du terrain de St Druon, reste le reflet d'un flou artistique qui ne dure que depuis trop longtemps.

- Des problèmes récurrents apparaissent au niveau du ramassage des immondices.

A l'extraordinaire

- Nous félicitons l'administration pour la recherche de subsides.

- *Quelques investissements en voirie et équipements publics ne seraient pas des dépenses insurmontables pour la ville mais cela pourrait améliorer le bien-être du citoyen.*
- *Nous espérons il y a un an que les nombreuses annonces allaient voir le jour, et qu'à travers les comptes, ce serait probant. Nous restons pour le moment sur de l'extraordinaire de fonctionnement. Nous restons sur notre faim pour les gros projets annoncés.*

Pour conclure

Votre budget a été mis en place pour une gestion en bon père de famille, les comptes le prouvent. On vous en félicite.

On remarque dans beaucoup d'articles des précautions de 5 à 10%, avec des finances comme celle d'Antoing, cela manque quand même d'ambition.

Comme l'année dernière, nous parlerons d'emplois, à l'heure actuelle, les seuls emplois créés sont des emplois communaux, toutes les promesses sont en attentes...

Le Président précise que les pompiers et la police relèvent de la sécurité civile. Les pompiers d'Antoing sont encore d'ailleurs intervenus récemment à Péronnes pour une personne tombée à l'eau et pour un incendie à Tournai. En ce qui concerne la mobilité douce, une aide est octroyée pour l'achat de vélos électriques et la commune possède plusieurs véhicules équipés au CNG. Par ailleurs, le Ravel sera bientôt poursuivi jusqu'à la gare. Les étudiants ne sont pas engagés « pour faire plaisir » mais l'objectif est avant tout d'aider les familles. Celles et ceux qui ne sont repris qu'une semaine, c'est parce que frères et sœurs sont repris. Un étudiant est aussi prévu à l'Office du Tourisme. Au niveau du plan maya, aucun projet n'a été annulé bien au contraire. En ce qui concerne le ramassage des déchets, nous faisons appel à la société Cogetrina qui a emporté le marché. Nous les informerons des problèmes soulevés dans certaines rues.

En ce qui concerne les carrières, le Directeur Général précise que les chiffres d'exploitation de 2018 n'avaient pas été communiqués mais qu'ils ont été confirmés par ceux de 2019. Auparavant, la taxe n'a jamais été augmentée sur un « one-shot ». Les chiffres de 2019 ont en effet confirmé l'augmentation de la consommation de pierres sur Antoing après 2018. Nous aurions peut-être pu nous y attendre en entendant la chute de consommation sur la Ville de Tournai mais avant tout, il fallait voir si cette augmentation était pérenne. En effet, et c'est comme cela qu'elle était perçue jusqu'à ce jour, cette taxe est une taxe de répartition. L'augmenter avec ensuite une diminution de l'exploitation aurait eu un impact sur la tonne extraite non négligeable. Suite à des discussions avec le secteur, il a été décidé de maintenir la taxe de base d'un million (compensée et indexée par la Région Wallonne) et de prévoir une taxe complémentaire sur base de l'augmentation de tonnage extraits par rapport à l'année de référence 2016 (année où la compensation régionale a été instaurée). Par ailleurs, nous savons que cette hausse de consommation de la pierre se maintiendra dans les années futures sans oublier la reprise prochaine de l'exploitation en rive gauche.

En ce qui concerne le plan Maya, le Directeur Général précise que la ruche installée sur la presqu'île de l'Escaut est située à l'extrémité sud du site qui n'est pas concernée par l'utilisation du site pour le projet cycliste et que l'ancien terrain de football de Péronnes, inutilisé depuis de nombreuses années ne pose aucun problème non plus.

En ce qui concerne la crèche communale, le Directeur Général précise que les recettes du mois dernier dépassaient les 9.000 € ce qui est rassurant et ajoute que les prévisions budgétaires avaient été faites sur mois de fonctionnement et non 6 comme précisé par Monsieur VINCENT.

Le Directeur Financier précise, en réponse aux remarques de Monsieur VIVIER, que les créances à recouvrer sont, en ce qui concerne les plus gros montants, dues par des créanciers institutionnels (SPW, subsides à percevoir, emprunts t emprunts CRAC, dividendes d'intercommunales. Lorsque l'on retire ces montants, il ne reste plus que 280 à 290.000 e à percevoir. Sur un budget de 12 millions, cela reste négligeable. Et le Directeur Financier en profite pour féliciter le Directeur Général et la personne qui s'occupe du recouvrement, Madame DESPLANQUE, pour la qualité de leur travail.

Monsieur VIVIER signale que 290.000 € semble peu de choses mais pas pour le commun des mortels. En ce qui concerne les étudiants, Monsieur VIVIER estime que 15 jours est une durée minimale pour que l'étudiant puisse être efficace dans son travail. Au niveau des carrières, il estime qu'une perte de recettes de 400.000 € a eu lieu en 2018. Enfin, en matière d'incivisme, seules deux amendes pour des sacs poubelles, cela est bien trop peu par rapport à toutes les incivilités que l'on peut voir.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le compte 2019 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agents traitants : Dieudonné MAKUANGA/Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b. Modifications budgétaires n° 1/2020 ordinaire et extraordinaire (voir annexes).

Le Président rappelle les chiffres qui ont été présentés à la commission du 22 juin :

Modification budgétaire ordinaire :

Résultat exercice propre : 266.412,81 €

Résultat général : 706.659,72 €

Modification budgétaire extraordinaire :

Résultat exercice propre : -1.207.159,81 €

Résultat général : 3.439.012,41 €

Le Président ajoute que cette modification budgétaire prévoit l'achat de gros véhicules pour les services techniques et que le Directeur Général a répondu aux questions posées lors de la commission.

Monsieur VINCENT estime que cette modification budgétaire tombe à point nommé et comprend pourquoi la majorité a attendu avant de prendre des mesures financières. Nous sommes ainsi déjà à près de 200.000 € d'achats de matériaux, produits divers et autres pertes attendues suite à la crise sanitaire. Il espère que ces chiffres resteront stables et estime que le Collège a bien fait d'attendre. Par ailleurs, cette modification budgétaire prévoit les outils nécessaires au bon fonctionnement des services techniques et diverses aides à la population telle la distribution de masques. A ce sujet, ne serait-il pas opportun que la commune gère elle-même un stock de masques à destination de son personnel, du personnel du CPAS et du corps médical présent sur l'entité ? C'est quelque part un rôle de la commune.

Le Président profite de l'occasion pour à nouveau remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans la confection de masques, de visières et autres. La commune dispose

déjà de réserves et c'est une bonne chose. Il remercie également le CPAS qui a fourni diverses matières premières.

Monsieur VINCENT salue évidemment tout le travail de ces bénévoles mais estime que ce n'est pas au citoyen à pallier les manquements du Fédéral.

Madame BOCQUET précise qu'elle dispose également d'un stock d'environ 500 masques et salue l'altruisme des gens suite à cette crise.

Monsieur VIVIER intervient au nom du Groupe GO :

« - Lors du budget, nous étions limités, vous avez eu recours au crédit spécial pour 150000 afin de rester à l'équilibre. Cette manœuvre bien qu'autorisée était périlleuse... L'arrivée prévue des 540000 euros de la taxe des carrières a permis l'annulation « prévue » de ce crédit spécial.

- La crise sanitaire nous amène à cette modification budgétaire. On remarque qu'il y a pas mal de nouveaux articles qui se retrouvent en dépense et recette.

Le directeur financier a tout à fait raison et ses idées de diversifier les articles seront une bonne chose lors des arrivées des diverses aides fédérales et ou provinciales. L'équilibre se verra déjà dans les comptes de 2020.

Comme il le dit : « Grâce à la taxe compensatoire sur les carrières, nous améliorons le résultat à l'exercice propre malgré la suppression du crédit et des dépenses imprévues dûes au Covid 19 ».

Tout est dit néanmoins,

Nous trouvons ici que cette aide tarde à se mettre en place. Nous sommes certains aussi qu'il y a moyen de faire beaucoup mieux. Nous attendons toujours la commission Covid afin d'en discuter avec vous. Il ne faut pas les aider dans 6 mois ou un an, c'est maintenant qu'il faut prendre les bonnes décisions. Avez-vous une date de prévu ?

- On remarque l'ajout du coût de diffusion du conseil communal par notre télévision locale. Ce geste fort et démocratique a tout sens dans une commune comme la nôtre. Nous sommes bien sur demandeurs de continuer ce type de retransmission. Cela sera-t-il possible à l'avenir ?

- Concernant l'ajout d'étudiants, c'est une bonne chose pour le Covid et l'aide précieuse qui pourrait se mettre en place.

Avez-vous déjà reçu des demandes ?

Pour le tourisme, il y a moyen de mettre en avance et en valeur notre tourisme local. Cette aide pour une personne pourquoi pas mais nous sommes convaincus qu'une aide sur le terrain afin d'aiguiller nos visiteurs ne serait pas mauvaise non plus.

- Merci d'avoir répondu à l'initiative de placer des panneaux sur les sites touristiques.

- A l'extraordinaire, les emprunts sont pour le moment intéressants.

On constate plus d'investissements dans les véhicules (achats de camion, camionnettes) que dans les projets communaux, ainsi que beaucoup d'aménagements des bâtiments, et d'achats divers à quand le début des gros travaux et des gros projets pourvoyeurs d'emplois ? »

Le Président précise que Your Nature devrait étaler ses recrutements sur 2020 et 2021. Quant à la Delta Zone, nous sommes toujours en attente d'un accord avec la SNCB mais c'est la dernière fois que nous louons ce site. Depuis 2001, nous en sommes à près de 170.000 € de frais pour qui, pour quoi ? 4 fêtes par an s'y organisent mais cela ne crée pas d'emploi. Nous espérons un geste dans le bon sens de la SNCB. Il ne sera pas possible de prévoir une commission Covid dans les semaines à venir, l'agenda étant trop chargé. On pourrait cependant imaginer de la prévoir le lundi précédant le prochain Conseil

Communal. Enfin, quant aux retransmissions des Conseils Communaux via la télévision locale, nous n'en n'avons pas encore discuté au Collège ni au sein du Groupe PS.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification budgétaire n° 01/2020 tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Agents traitants : Céline LIEGEOIS/Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c. Mesures à adopter dans le cadre du Covid19 :

c1) Prime pour la réduction d'émission de CO2 reprise dans le PAEDC – report du délai d'introduction des demandes pour 2019

Le Président précise que le Conseil communal est invité à accorder un délai supplémentaire aux demandeurs pour introduire les demandes de primes, pour les travaux et achats effectués en 2019 à savoir le 30/09/2020 au lieu du 30/04/2020.

Monsieur DENAYER précise que l'ARTICLE 552/331 du compte nous informe que deux primes vélos électriques ont été accordées pour l'année 2019. Cela peut paraître peu et sans doute lié à un manque de diffusion d'information sur cette prime allouée par notre commune suite à l'acquisition de vélos électriques.

Cette prime est et restera une excellente initiative qui doit être soulignée. En reporter l'échéance à fin septembre (initialement limitée à fin avril) est une bonne décision, pour autant que cette décision soit portée à suffisance à la connaissance de nos concitoyens.

La Région Wallonne prévoit un plan de mobilité et d'infrastructure 2019-2024 qui prône le changement dans nos déplacements en favorisant l'utilisation d'autres moyens que la voiture (TEC, vélo, à pied, ...).

C'est dans l'air du temps, et les communes sont directement concernées par ce projet qui est en première ligne pour mettre en œuvre cette dynamique.

Le but est non seulement de fluidifier le trafic (à Antoing, nous ne sommes pas spécialement impactés par ça) mais aussi et surtout réduire la pollution, une notion non négligeable tant pour la santé de tous que le bien-être de la planète ! Même si à Antoing nous avons de bons poumons...

Donc belle initiative que de reporter l'échéance de cette prime au mois de septembre.

Toutefois trois remarques,

1. Pourquoi limiter l'accès à cette prime aux personnes ayant des revenus inférieurs à 45000 € (à préciser) par an. La prime est un bon coup de pouce c'est dommage de la limiter à seulement une certaine tranche de la population alors que le but poursuivi par cette prime concerne tout un chacun, aisé ou pas.
2. Pourquoi limiter cette prime aux vélos électriques ? Il faudra un jour se poser la question du devenir de ces batteries, grandes consommatrices de matières premières très rares, et souvent extraites par des enfants au détriment de leur santé dans des pays où la protection sanitaire et sociale est loin de rencontrer celle que nous connaissons dans nos pays de cocagne, quoi qu'on en pense.

3. Cette prime doit nous porter aussi à une réflexion en profondeur des moyens mis en œuvre par les politiques, même au niveau local, lorsque nous envisageons des travaux de voiries... A quoi bon un beau vélo, même avec une prime, si l'infrastructure vicinale ne répond ni au besoin, ni à la sécurité de ceux qui utilisent ce moyen de déplacement ?

Il nous faudra y réfléchir ensemble à cela et notre groupe est tout à fait prêt à collaborer en ce sens avec le collège et l'ensemble du conseil. Cette réflexion doit nous rejoindre et non nous opposer, l'intérêt commun étant le seul mot d'ordre qui doit présider autour de cette table.

Le Président n'est pas d'accord sur le fait qu'il y ait eu un manque d'information. Cette décision a été prise fin de l'année 2019 et a été publiée dans le bulletin communal. Mais ce dernier n'est peut-être plus assez lu par la population et c'est dommage. En ce qui concerne la mobilité douce, on peut toutefois noter que le SPW a dégagé les trottoirs le long de la Grand'Route et que le Ravel sera bientôt prolongé jusqu'à la gare. Par ailleurs, le Collège prend les usagers faibles en compte lors de chaque projet de travaux routiers.

Monsieur DESMET ajoute que l'ensemble de ce règlement (conditions d'accès, montant de la prime, ...) a été débattu en commission et avait reçu l'aval de tout le monde. Il ne comprend pas pourquoi on viendrait remettre en doute ce choix unanime...

Monsieur DENAYER propose, puisque le bulletin communal n'est plus assez lu, de passer par les réseaux sociaux. La commune les utilise d'ailleurs déjà.

Le Directeur Général précise que la publicité de ce règlement est faite tant sur le site communal que sur la page facebook. Il en veut pour preuve que les demandes de prime pour l'année 2020 rencontrent leur succès. A moins d'une mauvaise compréhension, la lecture du document est la même que l'on ait acheté son vélo en 2019 ou en 2020. Dire le contraire relève plus de la mauvaise foi.

Monsieur Julien BAUWENS ajoute que d'aucuns, tous groupes politiques confondus, avait signalé que la discussion autour de ce règlement avait été très productive. Nul doute que des éventuels changements pourront faire l'objet d'une réunion tout aussi productive.

Monsieur CHEVALIER signale que des tronçons, ou plutôt des raccords, doivent encore être faits pour que la Grand'Route soit opérationnelle.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- c2) Abonnements au marché hebdomadaire – octroi de 3 mois d'abonnements gratuits supplémentaires

Le Président précise que le Conseil communal est invité à octroyer la gratuité de 3 mois d'abonnements supplémentaires aux ambulants fréquentant le marché hebdomadaire. Tous les ambulants ont maintenant pu reprendre leur activité ce qui est une bonne chose. Monsieur VIVIER signalant que son groupe avait demandé la gratuité jusqu'en décembre inclus, soit neuf mois, le Président précise que le Collège a tranché cette question et décidé d'octroyer six mois de gratuité. Cela maintient également une différence avec les commerçants locaux.

Monsieur VIVIER trouve dommage de ne pas aller plus loin. Le Président signale que la population revient en nombre au marché et c'est très bien ainsi.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c3) Aides aux commerces

Le Conseil communal est invité à octroyer les aides suivantes aux commerçants de l'entité :

- Permettre aux citoyens d'acheter des chèques-cadeaux en ligne auxquels la Ville ajoutera un pourcentage de 10 % (application Cirklo). Ces chèques seront plafonnés à 50 € maximum et devront être utilisés dans un commerce local. Cette action aura une durée de 6 mois renouvelable une fois et pour un total de 1500 chèques par 6 mois ;
- Octroyer une aide forfaitaire aux commerces qui ont dû fermer leurs portes suite à la crise sanitaire comme suit :
 - 500 € pour ceux qui ont pu rouvrir le 11 mai 2020 ;
 - 750 € pour ceux qui ont pu rouvrir le 18 mai 2020 ;
 - 1.000 € pour ceux qui ont pu rouvrir le 08 juin.

Monsieur VINCENT estime que cette aide n'est pas facile à comprendre.

Le Directeur Général précise qu'une information sera donnée par notre partenaire Belfius tant envers les commerçants qu'envers le citoyen. Pour faire court, le citoyen pourra acheter des chèques-cadeaux sur le site de Belfius. Ce chèque aura une valeur maximale de 50 €. Au montant acheté, l'ajout de la part communale, soit 10 % du montant, sera directement ajouté (par exemple, à l'achat d'un chèque de 30 €, le citoyen recevra un bon d'une valeur de 33 €). Ce chèque devra être dépensé chez nos commerçants locaux et pourra être utilisé chez plusieurs commerçants (le chèque n'est pas lié à un commerçant en particulier). Puisque sur ces six mois, un maximum de 1500 chèques pourra être commandé, le montant maximum de l'intervention communale sera de 7.500 € mais cela veut aussi dire que le potentiel d'achat dans nos commerces locaux sera de 82.500 € ! Et, point très important, le Collège a imposé que le commerçant local ait son siège social sur Antoing. Cela permet d'éliminer les grandes surfaces qui n'ont pas dû fermer durant cette crise. On a pu remarquer dans d'autres mesures ou concours faits précédemment que ce sont les grandes surfaces qui perçoivent au final 70 voire 80 % des mises. Ce n'est pas la volonté ici. L'objectif est bien de faire bénéficier de cette mesure le petit commerce local.

A la question de Monsieur VINCENT qui s'inquiète pour les personnes âgées notamment, le Directeur Général confirme que ce procédé sera exclusivement digital mais que cela marche ailleurs. Pourquoi pas chez nous ? Nous verrons bien.

Monsieur VIVIER est content de voir qu'une des propositions de son groupe ait été accueillie favorablement et confirme que la communication sera extrêmement importante et ce, pour les deux aides proposées. Un bémol cependant par rapport aux personnes qui n'ont pas accès à internet.

Le Directeur Général précise que ces chèques pourront aussi être commandés et utilisés via son smartphone et qui n'a pas encore aujourd'hui cet outil : peu de gens.

A la question de Monsieur VIVIER sur la date de mise en place de cette mesure CIRKLO, le Directeur Général précise que cela devrait être mis en place courant juillet. Il ajoute qu'il ne faut pas précipiter les choses et prendre le temps de bien expliquer le principe. Par ailleurs, débiter durant le mois de juillet signifiera aussi que l'opération se terminera en janvier 2021 et permettra donc de couvrir les fêtes de fin d'année ce qui est très bien.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

c4) ASBL Tennis de table Spin Club Antoing – location de locaux – exonération

A l'unanimité, le Conseil communal approuve l'exonération de la redevance pour l'occupation de la salle Roger Hecq à Bruyelle, à raison de 50 € par mois, du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

c5) Aides aux associations locales

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur l'accès gratuit pour les associations locales, aux salles communales et matériel de festivités dès que les conditions sanitaires le permettront, et jusqu'au 31/12/2021.

Monsieur VIVIER signale que les grandes festivités sont actuellement annulées jusqu'au 31 août. A Antoing, diverses festivités ont traditionnellement lieu en septembre et octobre mais qu'en est-il au niveau des obligations de rentrer un Planu 3 mois à l'avance ? Avez-vous adapté le planning ?

Le Président précise que les obligations de rentrer un Planu restent de mise même si cela devait s'avérer être inutile si le Conseil National de Sécurité venait à maintenir l'annulation des grandes festivités au-delà du 31 août.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Zone de secours

Dotation à la Zone de Secours 2020 – ajustement

Ajustement par modification budgétaire de la contribution financière 2020 à la zone de secours.

Montant revu à la hausse de 15.441,70 € par l'arrêté du 12 décembre 2019 de Monsieur le Gouverneur de la Province, celui-ci est prévu à la première modification budgétaire 2020 à l'article budgétaire 351/435-01.

Monsieur VIVIER signale que son Groupe votera contre pour les raisons que tout le monde connaît autour de la table.

Par 12 voix pour et 6 contre, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Céline LIEGEOIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. CPAS

Conseil de l'Action Sociale - démission d'un membre du groupe GO – Prise d'acte et élection d'un nouveau membre

Monsieur Fabien VERSCHEURE, Conseiller de l'Action Sociale a rendu sa démission par courrier daté du 17 mai 2020. Le Conseil Communal prend acte de cette démission.

Suite à cette démission, le Groupe GO a présenté la candidature de Mademoiselle Eloïse HELLIN. Le Conseil Communal est invité à se prononcer sur cette candidature.

La candidate sera invitée à prêter le serment habituel entre les mains du Bourgmestre et du Directeur général. Elle sera ensuite installée au Conseil de l'Action Sociale, lors de sa plus prochaine séance.

A l'unanimité, le Conseil accepte la candidature de Mademoiselle HELLIN.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Gestion des cours d'eau

Cours d'eau - Programme d'Actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (PARIS)

Considérant qu'un Programme d'Actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée doit être établi pour la période 2022-2027 pour chaque sous-bassin hydrographique wallon, en vue d'atteindre :

- Les objectifs environnementaux relatifs à l'hydro morphologie du cours d'eau et fixés en application des plans de gestion des bassins hydrographiques wallons (PGDH),
- Et les objectifs appropriés en matière de gestion des risques d'inondation visés dans les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI),

Le Président signale que notre commune est concernée par cette démarche en tant que gestionnaire des cours d'eau non navigables de troisième catégorie, notamment pour le « Bourgeon » et le « Ruisseau de la Fontaine ».

Dans ce but, un travail préparatoire a été mené en collaboration avec le Contrat de Rivière Escaut Lys et le Service technique provincial afin d'établir une proposition de programme d'actions.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De valider le rapport relatif d'une part aux différents enjeux et objectifs, d'autre part aux travaux planifiés (en ce compris une estimation des coûts) dans le cadre des Programmes d'Actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée pour les secteurs suivants :
 - « le Bourgeon » à Fontenoy ;
 - « le Ruisseau de la Fontaine » à Péronnes ;
- De charger le Collège communal d'exécuter les Programmes d'Actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée dès leur adoption par l'autorité de bassin.

Monsieur VIVIER précise avoir eu une agréable discussion avec le Directeur Général sur ce point. C'est une bonne chose pour ces rieux. Cette discussion lui a appris qu'il ya avait 3

catégories de cours d'eau et il estime important d'avoir un œil également sur les cours d'eau ayant une catégorie supérieure à ceux repris dans ce projet. Il demande également de ne pas oublier les actions à mener envers les saules têtards. Il y a une période pour en effectuer l'entretien et c'est un rôle que le doit jouer le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Colette BOCAGE

5. Subsides aux clubs sportifs

Proposition de répartition du subside 2020 aux clubs sportifs :

Budget 30.000 €	
Football d'Antoing & de Bruyelle	=11.950 €
Football de Maubray	= 3.800 €
Royal ping pong club Antoing (occup.jeunes)	= 2.550 €
Tennis Pays Blanc	= 1.500 €
Tennis de table du Sacré Cœur	= 400 €
U.S.A.	
Complexe W. Mahieu	= 5.500 €
Club de karaté (occup.jeunes)	= 1.350 €
Aérogym (occup.jeunes)	= 300 €
Tir à l'arc St Sébastien	= 800 €
Sports d'eau	
P.Y.C.	= 200 €
Cyclotourisme (occup.jeunes)	= 250 €
Hockey – Péronnes	= 1.400 €

Le Président précise que ces aides visent avant tout le fonctionnement des clubs et l'occupation des jeunes.

Monsieur VINCENT précise, qu'à la lecture des pièces jointes au dossier, il a pu voir qu'un club est aidé approximativement à concurrence du coût de location de son terrain. C'est dommage.

A la question de Monsieur VINCENT quant à la taxation des panneaux installés à l'arrière de ce terrain, le Président confirme leur taxation. Celle-ci est honorée par les annonceurs.

Monsieur VINCENT demande ce qu'il en est d'une demande de financement de deux tables pour un club de ping-pong, tables qui ont été endommagées par autrui. Le Président précise que l'assurance du club devrait intervenir.

Monsieur VIVIER félicite le Collège pour ce geste envers les clubs sportifs. Il demande à ce que les jeunes, et plus particulièrement ceux d'Antoing, soient favorisés par ce biais. Au football d'Antoing, le coût est encore élevé pour les parents et serait bon de les aider. Pour aller à la piscine de Tournai, le jeune antoinien paie plus que le tournaisien. Nous pourrions faire de même.

Le Président signale que, par rapport aux équipements accordés aux enfants par le club de football, la cotisation n'est pas plus élevée qu'ailleurs que du contraire. Dans ce club, les jeunes sont gâtés.

Monsieur CHEVALIER le concède mais précise qu'il y a les jeunes d'Antoing dans ce club et les autres.

Le Président regrette la différence faite par Tournai pour accéder à la piscine mais un enfant est un enfant. Il estime qu'au contraire, il ne faut pas faire de différence entre les enfants.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – compte 2019

Par 17 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le conseil communal approuve le compte 2019 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing avec boni de 7.037,16 €.

b) Fabrique d'église de Fontenoy – compte 2019

Par 17 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le conseil communal approuve le compte 2019 présenté par la Fabrique d'Église de Fontenoy avec boni de 2.241,78 €.

c) Fabrique d'église de Maubray – compte 2019

Par 17 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le conseil communal approuve le compte 2019 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray avec boni de 12.246,68 €.

d) Fabrique d'église de Calonne – compte 2019

Par 17 voix pour et une abstention (Groupe UCA), le conseil communal approuve le compte 2019 présenté par la Fabrique d'Église de Calonne avec mali de 1.019,24 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Circulation

Règlements complémentaires de roulage :

- a. Antoing, rue Baille d'Orée – création d'un emplacement pour personne handicapée du côté opposé à l'immeuble n° 21. Ce règlement est approuvé à l'unanimité.
- b. Antoing, rue des Ateliers, le long du n° 3 sur une distance de 20 mètres, il est interdit de stationner du lundi au vendredi, de 07 h à 18 h. Ce règlement est approuvé à l'unanimité.
- c. Antoing, rue de la Pêcherie :
 - L'interdiction de stationner existant du côté impair, entre la Place du Préau et le rue des Ateliers, les mardis de 07 heures à 13 heures est suspendue.
 - La circulation sera interdite à tout conducteur rue de la Pêcherie, de la rue des Ateliers à et vers la Place du Préau, les mardis de 07h00 à 13h00

A la demande de Madame BOCQUET, le Président précise que les voitures pourront donc se garer en venant de la Place du Préau mais devront quitter les lieux via la rue Alevale ou la rue Wattecant.

Ce règlement est approuvé à l'unanimité.

- d. Antoing - La zone 30 existant dans la Grand-Rue est étendue à la Place du Préau. Ce règlement est approuvé à l'unanimité.
- e. Antoing, place du Préau : durée de stationnement limitée à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement, le long du n° 5 (3 emplacements).

Monsieur DENAYER remercie le Collège pour avoir entendu la remarque de son groupe formulée en fin de séance du conseil du 28 mai dernier lors de l'approbation du procès-verbal.

Vous admettez ainsi, en représentant ce point, qu'il y avait bien une interprétation sujette à caution quant aux futures et éventuelles sanctions qui seraient prises pour cette portion de stationnement limité à la Place du Préau...

Toutefois, comme nous l'avons fait pour le vote du stationnement limité pour la Grand'Rue et la Place Bara, nous voterons contre ce point étant sur le principe opposé à cette mesure.

Par 12 voix pour et 6 contre (Groupe GO), le Conseil approuve ce règlement

- f. Péronnes, rue des Chantiers
 - Deux emplacements de stationnement sont réalisés dans la rue des Chantiers à Péronnes, de part et d'autre de l'accès piétonnier du n°16.
 - Afin d'éviter que les conducteurs ne se stationnent trop près de la clôture du n°16, un alignement de potelets peut être établi à 1,5 mètre de ladite clôture, en bordure des emplacements de stationnement, repris dans l'article 1.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce règlement.

- g. Antoing, rue Wattecant – création d'une zone de rencontre

Le Président précise que cette voirie sera légèrement rehaussée pour donner un effet de porte. A la question de Monsieur CHEVALIER d'élargir la zone 30 à cette voirie, le Directeur Général précise que la vitesse est limitée à 20 km/h dans une zone de rencontre.

Monsieur DENAYER précise que son groupe votera positivement pour cette création de zone de rencontre à la rue Wattecant.

Toutefois, cette notion a un cadre légal bien défini dans le code de la route et tel que libellé, l'on pourrait croire qu'il s'agit d'une zone de rencontre comme elle existait dans les zones dites résidentielles. Tel n'est pas le cas ici, pas question de jouer au ballon et ou autre activité, même si la vitesse sera elle bien limitée à 20 km/h. Le Président le confirme.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce règlement.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Intercommunales

Monsieur BILLOUEZ signale que dans un article paru le 18 juin dans une certaine presse et plutôt écrit par une certaine journaliste, il s'est senti égratigné et n'a pas eu de droit de réponse. Ses absences aux réunions d'IDETA durant le premier semestre 2019 sont liées à une opération subie aux yeux et au choix d'être présent au CPAS durant cette période. Par ailleurs, son retrait du Conseil d'Administration n'est pas non plus lié à ses absences mais bien suite à une discussion avec le Bourgmestre qui a repris le mandat.

A l'unanimité, le Conseil approuve les ordres du jour des intercommunales suivantes :

a. Intercommunale IDETA – Assemblée générale ordinaire du 03 juillet 2020

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités 2019 ;
2. Comptes annuels au 31.12.2019 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Rapport du Commissaire-Réviseur ;
5. Décharge au Commissaire-Réviseur ;
6. Décharge aux Administrateurs ;
7. Rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration ;
8. Rapport du Comité de rémunération ;
9. Démission/ Désignation d'administrateurs ;
10. ENORA – Augmentation de capital ;

b. Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 02 septembre 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 17 décembre 2019 ;
2. Comptes de résultats & rapport de gestion et d'activités 2019 ;
3. Modification budgétaire 2020 ;
4. Rapport du Réviseur ;
5. Rapport du Comité de Rémunération ;
6. Décharge aux administrateurs ;
7. Décharge au Réviseur.

Agent traitant : Martine ROOS
Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Questions orales

Monsieur VINCENT signale qu'une ne pollution importante au PCB a été détectée à Obourg dans deux fermes situées à proximité de la cimenterie. La Ministre de l'Environnement a sollicité une étude et il semble que l'entreprise Obourg soit également dans le collimateur.

Celle-ci pourrait avoir un lien avec les déchets incinérés au sein de la cimenterie. On peut craindre que le même type de pollution soit présent à Antoing. Monsieur VINCENT avoue avoir du mal à faire confiance à ce type d'entreprise mais espère néanmoins que tout va bien à Antoing. On parle également régulièrement d'odeur de soufre mais Monsieur VINCENT n'a jamais perçu cette odeur.

Des analyses ont-elles été effectuées ? Dans le cas contraire, la commune compte-elle réagir à titre préventif ? Au-delà de cela, Monsieur VINCENT ajoute que les riverains se plaignent régulièrement de la poussière. On sait très bien que l'on n'arrivera pas à éradiquer ce problème sur Antoing mais il faut rappeler aux entreprises les efforts à faire pour minimiser ces nuisances (arrosages réguliers, entretiens des voiries, ...).

Le Directeur Général précise que les problèmes de pollution évoqués sont situés à proximité de l'industrie Comet Sambre, entreprise de traitement et de broyage de déchets métalliques située sur un ancien site de la cimenterie d'Obourg (ce qui a peut-être provoqué la confusion avec l'entreprise cimentière). Aucun lien n'a été établi entre cette pollution et l'exploitation cimentière. En ce qui concerne CBR :

- Tous les transformateurs électriques au pyralène (PCB) ont été démantelés et remplacés il y a déjà plusieurs années, par un autre type de transformateur, conformément à la législation en vigueur.
- Les émissions de PCB sont contrôlées au minimum selon les fréquences définies dans notre permis environnement.
- Tous les contrôles effectués à ce jour ont montré que les émissions de PCB sont toujours largement sous les valeurs limites d'exposition (VLE) fixées dans notre permis environnement.
- Par exemple, si nous considérons la cheminée du four depuis 2013, les émissions de PCB varient entre 2 et 20% de la VLE, avec une moyenne à 7%, soit très largement sous le seuil limite autorisé.

Le Président ajoute être très attentif à l'arrosage des pistes et des voiries internes. La Nationale ne peut pas être arrosée car elle deviendrait trop dangereuse. Par ailleurs, qui serait responsable en cas d'accident ? Les camions doivent être bâchés mais il faut bien avouer que, lorsque la météo est belle et le vent au Nord, c'est bien plus compliqué... La ville, le SPW et les carriers avons investi pour le nettoyage de l'égout. Une convention a été signée avec le

SPW pour l'entretien des filets d'eau. En ce qui concerne l'odeur de soufre, il faut savoir que la pierre d'Antoing a cette caractéristique de contenir du soufre en quantité.

Monsieur VINCENT signale que ces mesures coûtent à l'industriel et qu'il est important de lui rappeler régulièrement ses obligations. Par ailleurs, il y a longtemps, au moins 15 ans qu'une étude n'a été faite sur Antoing par rapport à cette industrie. C'est peut-être le moment d'en relancer une.

Le Président propose que cela fasse l'objet d'une demande lors d'un prochain comité d'accompagnement de l'entreprise.

Monsieur VERSCHEURE précise que son équipe et lui-même sont chargés de réaliser les analyses liées aux PCB à Obourg sur les produits entrants. Des règles strictes doivent être respectées. Monsieur VERSCHEURE certifie qu'aucun déchet ou huile contenant des PCB n'entre à Obourg. Près de l'entreprise Obourg, une entreprise recycle notamment des voitures. Dans celles-ci, les huiles de moteur encore présentes contiennent des PCB.

Monsieur DENAYER précise que, comme mandataire public, nous sommes redevables envers ceux que nous représentons autour de cette table, que nous soyons dans la majorité ou dans la minorité.

Vous n'êtes pas sans ignorer que notre groupe est friand de la participation citoyenne et de l'implication de citoyens dans la vie de leur commune.

Comme conseiller communal, nous recevons l'ordre du jour ainsi qu'une note explicative qui est une sorte de document de travail qui explique les points soumis aux votes.

Chaque citoyen peut, mais peu le savent, obtenir par mail l'ordre du jour du conseil communal, sur simple demande. Il suffit d'envoyer un mail à l'administration pour cela.

Le site internet de la ville met aussi en ligne l'ordre du jour (sauf depuis février 2020 où ne figure ni les ordres du jour ni d'ailleurs les procès-verbaux des conseils d'après février 2020, le Covid est passé par là, impliquant d'autres préoccupations mais nous souhaitons une mise à jour de dans un proche délai.

Mais allons plus loin, nous vous demandons aussi de transmettre, à qui le souhaiterait, et mettre en ligne, cette notice explicative c'est à dire ce document de travail pour chaque conseil.

Pourquoi une telle demande : il n'appartient pas aux seuls conseillers communaux de s'investir et de s'impliquer dans la vie de sa cité. La publication de cette note explicative avec l'ordre du jour permettrait ainsi à quiconque de s'informer des tenants et aboutissants de telle ou telle décision du conseil communal. Cette publication permettrait aussi aux personnes intéressées de faire remonter auprès de leurs élus soit des remarques soit parfois même une autre vision d'un point développé. Nous avons tous à y gagner, conseillers communaux et citoyens.

Vous n'êtes pas sans ignorer que notre texte fondamental, diverses législations, avis de commissions, voire même de décision de justice délimitent le droit à l'information.

En effet, l'article 32 de la constitution Belge prévoit un droit fondamental de demande de copie d'un document administratif et de consultation outre diverses lois qui garantissent et ouvrent le droit des citoyens à cette liberté d'accès à l'information et aux documents administratifs.

La CADA (commission d'accès aux documents administratifs) a déjà formulé plusieurs avis invitant les communes à publier (donc à destination de tous) cette note explicative en même temps que l'ordre du jour des conseils communaux.

Beaucoup de communes ont suivi ces avis, et en conformité avec la loi, publient d'ores et déjà sur leur site et l'ordre du jour et cette note explicative (Tournai depuis septembre 2019)

D'autres n'ont pas obtempéré et se sont vus déboutés par deux décisions de justice en référé pour finalement enfin publier aussi cette note explicative.

Ma question est donc : entendez-vous publier systématiquement sur votre site internet et ou votre page facebook, tant l'ordre du jour que cette note explicative ?

La transparence démocratique devrait vous inviter à répondre positivement à cette question.

Le Directeur Général signale ne pas avoir eu de réponse de son collègue tournaisien mais précise que, en ce qui le concerne et à l'instar d'une dizaine de collègues de Wallonie Picarde, la réponse est négative. En effet, cette note explicative est un document de travail qui est mis à disposition des conseillers pour les aider dans la prise de décision. Il n'y a donc pas lieu que ce document soit diffusé avant toute prise de décision. Seule la presse reçoit ce document en arrivant en séance du Conseil. Le Directeur Général ajoute qu'il n'est pas opposé à revoir sa position si une instance supérieure l'y contraint mais que, jusqu'à preuve du contraire, la majorité de ses collègues font de même et qu'il maintiendra cette position.

Monsieur DENAYER entend bien la position du Directeur Général et signale qu'il invitera donc un particulier, et non pas un conseiller communal, à introduire une demande en ce sens. En cas de refus, puisque c'est la position du Directeur Général, une procédure judiciaire sera entamée. Puisque la Ville de Tournai semble avoir une position différente, le Directeur Général précise qu'il interpellera son homologue tournaisien.

Monsieur VERSCHEURE où en est l'intéressant projet de ressourcerie et accessoirement en logements dans les anciens établissements Gheldof situés dans la Grand'Rue et l'Impasse du Château.

Le Président précise tout d'abord que ce projet ne concerne pas la Ville mais le CPAS mais invite le Président du CPAS à répondre s'il le désire. Monsieur BILLOUEZ signale que le projet de recyclerie (et non de ressourcerie qui est un terme qui ne peut être utilisé) a été présenté au Conseil de l'Action Sociale le 27 mars 2019 (vote à l'unanimité). Un dernier vote sur ce projet a eu lieu le 18 décembre 2019 afin de désigner le Comité d'Acquisition d'Immeubles pour organiser la vente du bien. Vote à nouveau unanime... Les entreprises doivent donc aller voir sur le site du Comité d'Acquisition pour faire offre.

Monsieur VIVIER signale que, depuis le 14 mars, notre pays a vécu une période sanitaire sans précédent. Les habitants de l'entité et les visiteurs de nos sites touristiques se sont remis à la mobilité douce, la marche et le vélo. Les vacances de cette année seront spéciales et nous allons avoir un flux plus dense sur la zone du grand large.

Depuis 10 ans, je vous propose une gestion plus claire et plus réfléchie de nos différents lieux visités par les touristes durant la période estivale.

Nous constatons l'acquisition de panneaux explicatifs et nous vous en félicitons. Nous attendons de les voir avec impatience.

Plusieurs questions sont toujours sans réponse :

Quelles seront vos modes de communications tant la communication verbale que non verbales (engagement d'agent pour la saison) ?

Sur quels critères se baseront les explications des panneaux ?

Avez-vous trouvé une solution pour les différentes zones de baignade autorisées ou pas ?

Qu'en est-il de la gestion des mises à l'eau sur le site ?

Qu'en est-il de la proposition de borne GPS ou QR ?

Avez-vous mis au point en collaboration avec le SPW un mode d'action sur l'incivisme ?

Quelles seront les actions pour combattre le charroi non autorisé ?

Avez-vous un projet sur les parkings ?

Nous constatons déjà durant les belles journées un charroi et du danger sur les rues du Large, du Canal, des Chantiers, du Bois, de Laplaigne et sur l'Avenue du Lac, des contrôles seront-ils mis en place ?

Avez-vous étudié notre proposition pour que la rue du Canal soit uniquement piétonne et réservée aux riverains avec un système de borne au niveau du pont de l'ancien chantier ?

Voilà tant de questions et d'interrogations qui méritent certainement une commission afin de débattre sur ces sujets délicats pour la sécurité.

Le Président présente le plan qui va être bientôt installé sur des panneaux aux abords du Grand Large. Il rappelle que ce plan d'eau et ses abords sont gérés par le SPW et non la Ville. Un document officiel du SPW et établi par la Région Wallonne indique clairement que le gestionnaire de la zone de baignade est l'Adeps de Péronnes représentée à l'époque par Monsieur Claude Reignier, ancien Directeur. C'est donc son remplaçant qui est aujourd'hui le gestionnaire officiel de cette zone de baignade. Si l'Adeps n'est plus d'accord avec cette gestion elle doit en référer au SPW. Néanmoins, attention de ne pas léser les intérêts de la Ville quant à l'existence de cette zone de baignade qui permet l'accès à des subsides de la SPGE en matière d'égouttage.

Monsieur VIVIER signale qu'il dit depuis plus de 10 ans que le site de la zone de baignade est fixé à un endroit non autorisé où s'y trouvent régulièrement des enfants. Dans le cadre d'un master plan, il a été prévu de déplacer cette zone de baignade aux abords de la rue du Bois en collaboration avec Your Nature. L'intérêt de cette zone pour la Ville est lié aux subsides en matière d'égouttage. Cet été, de nombreuses personnes vont à nouveau aller se baigner dans le plan d'eau alors que c'est interdit. Par le passé, il y a eu des décès. Il est inadmissible de remettre la responsabilité de cette baignade sur quelqu'un d'autre. Monsieur VIVIER invite le Président à rencontrer le SPW afin de déterminer un autre endroit.

Le Président signale que c'est bien l'Adeps qui est désignée comme responsable de cette zone de baignade et pas la Ville. En ce qui concerne l'installation d'une borne GPS ou d'un QR Code, il rappelle à nouveau que le site est propriété du SPW et non de la Ville. Au niveau des immondices, le Président rappelle que les services communaux ramassaient autrefois les déchets autour du Grand Large mais cela venait gonfler les tonnages de déchets communaux avec les conséquences que cela peut avoir sur le fameux coût vérité. C'est pourquoi c'est désormais le SPW qui se charge de la gestion des déchets autour du plan d'eau. Il est facile de tirer une photo montrant une poubelle qui déborde. Des PV peuvent être dressés par les services compétents en cas d'incivisme au niveau des déchets. En ce qui concerne le charroi non autorisé, le Président rappelle que tout le monde est sensé connaître son code de la route et lorsqu'on voit un panneau C1, cela signifie que la circulation est interdite. Il y en a qui brave l'interdit et le Président a déjà régulièrement fait appel aux services de police pour venir verbaliser des véhicules en infraction. Si on met des barrières, cela empêchera certains usagers faibles de pouvoir fréquenter le site.

En matière de parking, le Président précise que le propriétaire du karting fera une voirie aux abords de la cité du Champs des Faux. Le master plan prévoit un vaste parking en face de Notre-Dame aux Neiges. Cela ne se fera pas en une fois et prendra du temps et espère que le privé aidera la Ville pour que l'on puisse gérer le nouveau visage qu'aura le village de

Péronnes avec l'arrivée de Your Nature, du karting, de la piste BMX, la rénovation du centre Adeps, la nouvelle marina, ... Tout cela amènera du monde et il faudra du parking c'est évident. Le Commissaire de Police a confirmé que des contrôles seront effectués pour gérer le charroi dans les voiries situées aux abords du Grand Large. Quant à la rue du Canal, les analyseurs de trafic ont démontré qu'elle ne posait pas de problème. Il n'y a aucune raison de mettre cette voirie en zone piétonne exclusive d'autant que cela impacterait les autres voiries environnantes. On déplacerait le problème. Quant à la tenue d'une commission en matière de roulage, pourquoi pas dans les prochains mois et cela en présence du Commissaire de Police. Certains véhicules roulent trop vite c'est certain mais lorsque l'on est piéton, on a parfois l'impression d'une vitesse inappropriée alors qu'elle est raisonnable. Par ailleurs, le Président signale que la priorité de droite va à nouveau s'appliquer dans la Grand'Rue. Ainsi, la rue de Condé redeviendra prochainement prioritaire comme elle l'était auparavant. La rue Philippart a été mise en sens unique parce que les voitures roulaient sur les trottoirs à cause de sa largeur.

Monsieur VIVIER rappelle qu'il avait étudié ce plan avec Monsieur CORDIER et que son contenu est effectivement bon. Il estime que les réponses apportées sont un peu vagues et que la proactivité n'est pas présente par rapport au master plan. Les réponses sont parties du Grand Large. Une pétition signée par les riverains a été remise au Collège et l'analyste a été placé en hiver ce qui ne sert pas à grand-chose. Un accident arrivera prochainement c'est certain. Quant au système de QR Code, il fonctionne parfaitement au lac de l'Eau d'Heure depuis des années. Monsieur VIVIER rappelle que le Bourgmestre a la sécurité des citoyens dans ses attributions et regrette sa réactivité beaucoup trop lente.

Le Président précise qu'il avait été envisagé d'agrandir le Grand Large de près de 10 hectares au niveau de la rue du Bois. Ce ne sera pas le cas et signale que Monsieur VIVIER est bien au courant puisqu'il assiste, en tant que Directeur de l'Adeps, à des réunions sur ce point. A cet endroit, il y aura une zone natura 2000 gérée par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. Le Président ajoute qu'il contacte régulièrement les services de police pour intervenir au Grand Large. Quant aux déchets autour du site, il rappelle à nouveau que c'est une responsabilité du SPW. Il est inutile de publier des photos sur les réseaux sociaux et d'accuser la Ville de ne pas faire son travail c'est un mensonge. Il regrette amèrement les incivismes que l'on peut constater autour de ce site. Malheureusement, il y en aura toujours. Et cela existe dans toutes les communes. Antoing n'est pas le quart-monde dans ce domaine.

Monsieur VIVIER estime que les propos tenus à son égard sont tout à fait déplacés.

Madame BOCQUET demande où en est le projet de TRADECO. Lors du marché hebdomadaire, des questions sont posées par les citoyens quant à ce projet et c'est d'autant plus normal maintenant que les travaux de la Place du Préau sont terminés.

Monsieur DUDANT précise que le permis de démolition des six habitations avec des mesures particulières en matière de sécurité telles que demandées par le Commissaire de Police a été délivré en décembre 2019. Quant au projet de construction, la société TRADECO va revoir ses plans et prendre contact avec le nouveau Fonction Délégué à l'Urbanisme de Mons. La Commune ne dispose pas d'autres renseignements quant au timing prévu par TRADECO.

Monsieur BONNET quitte la séance.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 15.

Le Directeur Général,

P. DETOURNAY

PAR LE CONSEIL :

Le Président,

B. BAUWENS